

Revenus agricoles (2) Impôts sur les sociétés

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 5 février 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1 journée de formation de 7 heures : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

INTERVENANT

Julien Forget

Avocat associé au cabinet Teresa

OBJECTIFS

- Mesurer les avantages/inconvénients entre l'IR et l'IS
- Apprécier les conséquences d'un passage IR/IS et IR/IS
- Appréhender les facultés de mixer l'IR et l'IS (holdings)

PROGRAMME

I. PRINCIPALES DISTINCTION ENTRE IR/IS EN ACTIVITE AGRICOLE

- A. Grands principes d'imposition entre IR/IS
 1. Rappel des principes
 2. Appréhension des critères permettant de déterminer l'intérêt de l'IR ou de l'IS
- B. Modalités d'imposition à l'IS
 1. IS de droit
 2. Modalités d'option
- C. Modalités de détermination des résultats
 1. Immobilisations
 2. Dispositifs spécifiques
- D. Fiscalité des parts sociales
 1. Régime plus-values
 1. Imposition
 2. Abattements

2. Droits d'enregistrement
3. IFI / biens professionnels

II. INCIDENCES DES CHANGEMENTS DE REGIME

- A. Passage IR/IS
- B. Passage IS/IR

III. MIXER L'IR ET L'IS (HOLDINGS)

- A. Présentation de schémas et points d'intérêts
 1. Fiscalité de l'apport des titres
 2. Règles de détermination des résultats
 3. Exemples au travers de quelques schémas
- B. Points de vigilance (abus de droit fiscal / social)
- C. Mise en perspective avec d'autres impôts (droits de mutation à titre gratuit / IFI)

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de Droit rural
Courriel : philippe.gonod@u-bourgogne.fr
Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
Université de Bourgogne
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 300 € TTC